

Nature Comminges



N° 18. été 2020

BULLETIN D'INFORMATION DE
L'ASSOCIATION NATURE COMMINGES



Le Grand-Tétras



Actions 2019 et premier semestre 2020

Prix : 3 €

Le Grand-Tétras

Bulletin d'information de l'Association NATURE COMMINGES

Association agréée pour la protection de la nature et du cadre de vie

L'Association Nature Comminges

Nature Comminges est une association Loi 1901 agréée pour la protection de la nature et du cadre de vie en Haute-Garonne par arrêté Préfectoral du 31/07/1996. Elle est ouverte à toutes les personnes qui souhaitent s'investir en faveur de la nature et de notre environnement.

Préserver signifie d'abord connaître

Depuis vingt ans, l'Association Nature Comminges suit l'évolution des milieux naturels en Comminges. Elle étudie, surveille les conséquences des activités de l'homme sur la nature. La vigilance et les actions de Nature Comminges permettent de dénoncer ou d'infléchir certains projets aux conséquences néfastes pour l'environnement. La prise en compte des contraintes écologiques permet, sans contrarier une évolution équilibrée de notre société, de sauvegarder le cadre de vie ou les milieux naturels que nous léguerons à nos descendants.

L'Association Nature Comminges œuvre pour :

« LA PROTECTION, LA SAUVEGARDE, L'ENRICHISSEMENT et la CONNAISSANCE de la NATURE dans le Comminges. Elle contribue aussi à L'INFORMATION et à L'EDUCATION en matière de protection de la nature : CONSERVATION de la FAUNE, de la FLORE, des SOLS, des EAUX, des SITES et des PAYSAGES » (Article 2 des Statuts de l'Association). Nature Comminges intervient sous toutes les formes légales possibles. Elle veille en particulier à l'application des lois et des règlements de notre pays ou de la Communauté Européenne, trop souvent ignorés ou mal appliqués.

Nature Comminges n'agit pas seule

Nature Comminges est membre de la Fédération Régionale des Associations de conservation de l'Environnement de MIDI-PYRENEES (FNE Midi-Pyrénées), affiliée à FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT. Elle a participé à la création de plusieurs associations dans le Comminges et travaille en étroite collaboration avec les associations régionales, de montagnards, pêcheurs, agriculteurs, associations de communes, professionnels de la montagne des Pyrénées.

Un travail constant, indépendant, mené dans un esprit de dialogue, nous a permis d'œuvrer à la mise en place d'une coordination associative pyrénéenne pour défendre la cohabitation entre les activités humaines et la faune sauvage. L'association a également élargi son action à d'autres problématiques comme la prévention des pollutions de l'air, de l'eau, des sols, mais aussi à la gestion des déchets.

Photographie de couverture: Les buis décimés par la pyrale repartent et nous donnent des raisons d'espérer.

Adhésion à NATURE COMMINGES - Tarifs 2020 :

- Cotisation..... 20,00 €
- Cotisation enfants 5,00 €
- Cotisation chômeurs, étudiants,
et membres adultes d'une même famille ... 8,00 €

Règlements à adresser à :

**Monsieur Jean-Michel POUYFOURCAT, Trésorier,
Maison des Associations, 51, rue du Pradet - 31800**

SAINT-GAUDENS

*par chèque bancaire à l'ordre de
l'Association Nature Comminges.*

L'adhésion débute au 1^{er} janvier de l'année en cours et comprend l'envoi gratuit par mail ou par courrier (sur demande) du bulletin « LE GRAND-TÉTRAS ».

SOMMAIRE

Vie de l'association.....	<u>pp. 2-3</u>
Suivis naturalistes.....	<u>pp.4-8</u>
Gestion de sites.....	<u>p.9</u>
Actions de veille écologique.....	<u>pp.10-16</u>
Lutte contre les pollutions.....	<u>pp.17-18</u>
Actions de sensibilisation.....	<u>pp.19-20</u>
Les enseignements d'une crise.....	<u>pp.21-22</u>



Siège social :

**MAISON DES ASSOCIATIONS
51, RUE DU PRADET 31800 SAINT-GAUDENS)**

E-mail : contact@nature-comminges.asso.fr

Site : www.nature-comminges.asso.fr

Rédaction, lecture, photographies, dessins:

Joël DUVERNAY, Serge GOUSSE, Philippe FALBET, Sophie MAILLÉ, Guillaume CASTAING, Florentin HOTTA, Marc ENJALBAL, Françoise LOMBARD, Williams FONDEVILLA, Philippe VERNIER, Baptiste VERNEUIL, François PELLISSA.

Dessins : Anne Marie LEFEVRE

Hommage

Maurice Clément-Faivre était connu pour son très grand talent de musicien guitariste classique ; homme de culture et de radio, il n'en était pas moins amoureux de la nature et membre de Nature Comminges ; nous avons toujours plaisir à le retrouver pour partager ses connaissances au fil des sorties-nature dont il appréciait la convivialité. Après sa disparition brutale, c'est l'association qui est en deuil, et nos regards se tournent vers sa famille, en particulier Monique à qui nous adressons notre amitié.

L'année 2019 a été marquée par des difficultés internes liées à une lourdeur administrative croissante (dossier de renouvellement de notre agrément, difficultés financières en raison des retards de paiement de programmes de subventions...), avant l'apparition du Coronavirus, début 2020... Malgré ces difficultés, qui ont lourdement pesé sur notre fonctionnement, Nature Comminges est toujours au rendez-vous de la protection de la nature. Nous vous laissons apprécier plusieurs de nos actions menées sur le plan local. Les divers groupes naturalistes de l'association sont actifs et ont poursuivi leurs prospections botaniques, ornithologiques (jusqu'en début 2020). L'indispensable travail de veille n'en est pas oublié pour autant, bien au contraire. Un inventaire mené par l'association dans le cadre de l'Atlas communal de la biodiversité a contribué en partie au classement des gorges de la Save en Espace Naturel Sensible du département ; la vigilance constante pour préserver les milieux forestiers remarquables et leurs cortèges, tant en plaine qu'en montagne, permet de lutter contre des coupes rases ; une opération de nettoyage de déchets a été menée sur les berges de la Garonne à l'automne 2019 en impliquant les riverains, etc. Bien sûr, le projet destructeur de Méga-scierie de Lannemezan ou bien d'autres décisions hasardeuses favorisant la poursuite de l'étalement urbain et le développement des pesticides, nous rappellent toutes les difficultés de notre tâche. À nos yeux, les associations indépendantes, qui agissent au quotidien pour la connaissance et la protection des milieux naturels, doivent se développer. Si nous sommes redevables aux salariés qui ont beaucoup animé la vie associative, la lourdeur du suivi administratif qu'implique la création de ces postes est devenu trop forte pour notre petite structure, en dépit de notre trésorerie saine. C'est pourquoi, le nouveau collège de Nature Comminges a décidé de marquer une pause, en poursuivant les actions de terrain par la seule voie du bénévolat.

Guillaume Castaing



L'Assemblée Générale 2019 a débuté par un hommage à **Christian Lamouroux** ; cet homme aussi discret que volontaire, a été, pendant quatre ans, le trésorier de Nature Comminges, prenant à bras le corps de nombreuses tâches dans tous les domaines. On retiendra en particulier ses compétences de géologue, qu'il a su mobiliser pour intervenir dans le domaine de la protection des cours d'eau, et dans la lutte contre la réouverture de la mine de Salau, en Ariège. Sur cette photographie de Marcel Ricordeau du Comité Écologique Ariégeois, Christian est au centre, en compagnie de son épouse Rachel, lors d'une manifestation à Salau.

Vie de l'association

Bilan depuis l'Assemblée Générale du 31 Mars 2019 (au Relais du « Bois Perché » à Aspet).

Renouvellement d'Agrément et d'habilitation (Arrêté préfectoral du 18 Avril 2019).

Suite à une lourde procédure d'instruction par les services de l'État, débutée en 2018, notre agrément, et notre habilitation départementales pour la protection de la nature et du cadre de vie ont été renouvelés pour cinq ans par Arrêté du Préfet de la Haute-Garonne en date du 18 Avril 2019.

L'énergie dépensée dans une situation plus que kafkaïenne explique, en grande partie, l'absence de publication du bulletin de l'association, au cours de l'année 2019.

Fonctionnement collégial

Suite au changement de nos statuts, Nature Comminges est désormais dirigée par 7 co-président(e)s, élu(e)s lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 30 Mars 2019, après modification des statuts et adoption d'un fonctionnement collégial : Joël Duvernay, Sandrine Lengellé, Françoise Lombard-Farille, Joseph-François Pellissa, Marie David, Jean-Claude Dubernard, Guillaume Castaing, Monique Pouyfourcat,, Jean-Michel Pouyfourcat, Charles Dugros ; deux d'entre eux ont démissionné depuis mais sont toujours restés adhérents. Nous sommes reconnaissants envers Sabine Delcourt, qui a proposé ce fonctionnement collégial,



Une partie de l'assistance lors de l'AG 2019



pour améliorer le fonctionnement du groupe en se partageant davantage des tâches.

BILAN MORAL ET FINANCIER 2019

Compte tenu des retards de paiement des subventions, les dépenses se sont élevées en 2019 à 42.224,56 €; le montant des recettes est de 26.984,32 € soit une perte de 15.240,24 €; le solde positif de 23.728,69 € au 31/12/2019 était dû au versement tardif des subventions, fin 2019. Nous tirons un coup de chapeau à nos trésoriers, Monique, Jean-Michel et Lionel., pour leur gestion sans faille de la partie financière.

CONTRATS SALARIÉS

L'année 2019 a été marquée par des difficultés financières en raison d'un important retard de paiement des subventions et en l'absence d'échéancier de paiement précis de nos bailleurs de fond ; la trésorerie de l'association est restée fragile une partie de l'année, puisque, faute d'entrée d'argent. Heureusement, les fonds versés en fin d'année 2019, nous ont permis de sortir de cette situation.

Le Collège de l'association Nature Comminges, réuni le 23 juillet, a décidé que, faute de rentrée d'argent suffisante à ce jour, il n'a pas été possible, de transformer le CDD de **Sabine Delcourt** en CDI, malgré l'espoir de révision et d'embauche. Il ne s'agit pas d'un licenciement mais d'une nécessité dictée par une difficulté financière. Nous gardons beaucoup d'estime et de reconnaissance pour la qualité de

son travail.

Philippe Falbet a animé l'Observatoire des forêts en 2019, avant de quitter son poste de salarié de Nature Comminges le 15 décembre, à sa demande, pour raisons familiales. Il a souhaité continuer à soutenir l'Observatoire, en étant référent bénévole d'un nouveau salarié. Son investissement reste tout aussi intense et essentiel dans l'organisation de l'Observatoire.

Il a ensuite été remplacé en CDD à temps partiel de 17 h/semaine par **Baptiste Verneuil**, ingénieur forestier option milieux naturels diplômé d'Agroparistech, sur la base de 2 journées consacrées à l'observatoire des vieilles forêts des Pyrénées centrales, et d'une heure/semaine consacrée à quelques tâches de secrétariat et d'animation pour Nature Comminges. Fin Mars 2020, Baptiste a souhaité quitter son poste de salarié pour des raisons personnelles. Il avait travaillé plusieurs fois de manière ponctuelle comme chargé de mission sur des projets (Natura 2000, inventaires...). En un laps de temps assez court, il a montré ses compétences pointues en matière de SIG et une disponibilité pour répondre aux diverses sollicitations, dont la diffusion du courrier. Baptiste a choisi désormais de s'investir bénévolement au sein de l'association, et c'est avec grand plaisir que nous l'accueillons dans le cadre des activités naturalistes qui lui tiennent à coeur.

Compte tenu de la lourdeur croissante des tâches administratives et de recherches de fonds, le collège de Nature Comminges, a pris la décision (03/07/20) de ne pas renouveler le poste de salarié pour

l'Observatoire des forêts des Pyrénées centrales (décision du 03 juin 2020), auquel nous maintenons notre participation bénévole.

ACTIVITÉ BÉNÉVOLE

Les adhérents en 2019

Entre 2018 et 2019, le nombre de cotisations est passé de 95 à 81 adhérents à jour de leur cotisation. Cette situation est due en partie à l'absence de relances et de publications. Ce nombre ne prend pas en compte les personnes désirant seulement figurer sur le fichier de l'association comme donateurs et les sympathisants ou en retard de cotisation, soit au total 158 personnes au 31 décembre 2019.

Réunions du bureau en 2019

Le bureau de l'association s'est réuni à 5 reprises pour des délibérations concernant l'organisation du bureau, des actions en justice (Saint-Frajou, Ours, plainte Huos), et le suivi des salariés ; la période s'est caractérisée par un développement des échanges par messagerie électronique et des réunions téléphoniques, dans le but de gagner en efficacité.

Organisation 2019-2020

Nature Comminges dispose d'un réseau de bénévoles motivés investis dans des actions variées. Une quinzaine de membres actifs sont directement investis dans le fonctionnement de l'association et ont participé régulièrement aux réunions mensuelles, ouvertes à tous, les derniers vendredis de chaque mois à 20h30 à la Maison des Associations de la Ville de Saint-Gaudens. La vie de l'association tourne désormais autour de groupes thématiques (botanique, ornithologie, réseau ours, déchets-pesticides, forêts, stand...etc) avec un(e) référent(e) pour chaque groupe, chargé de présenter une synthèse du travail effectué aux réunions mensuelles. La plupart de ces membres actifs ont assuré, à plusieurs reprises, des tâches d'animations, de représentation, à des réunions de commissions administratives, de réalisation d'outils de communication. Cet investissement de tous tend vers un partage des tâches plus équitable, bien que les bénévoles actifs craignent l'intensification des sollicitations et du rythme des réunions administratives et de la multiplication des tâches, qui devient de plus en plus difficile.



Collaborations

Au niveau local :

Collectif zéro-pesticides (A.T.A.C Comminges, Carline, Terre et humanisme, CIVAM 31) alertant les communes sur les épandages de désherbants, les problématiques des déchets et les impacts de l'agriculture intensive ;

Les Amis de la Nature du canton de Luchon (Sorties et veille), Association des 7 Collines ;

Comité de Défense des Sites de Montmaurin, contre un projet de carrière à ciel ouvert ;

Au niveau régional :

Membre de F.N.E Midi-Pyrénées depuis 1991, du *Conseil International Associatif Pour la Protection des Pyrénées* depuis 2000 ; collaboration avec Nature Midi-Pyrénées .

Nature Comminges s'efforce d'apporter une contribution à l'information du réseau régional en matière de protection de la nature et d'environnement. Dans le cadre de ses missions de veille écologique, l'association est amenée à collaborer avec les représentants à diverses instances, notamment avec Thierry de Noblens Jean Olivier, le service juridique de FNE Midi-Pyrénées (Hervé Hourcade), ainsi qu'avec Aurore Carlot et Sabine Martin concernant la préservation des milieux aquatiques. Elle participe aussi à des formations.

Collaboration avec le Conservatoire Régional des Espaces naturels et le Conservatoire Botanique des Pyrénées.

Au niveau national :

Représentation de France Nature Environnement : Réseau juridique, Réseau Forêt, Réseau nature, Réseau déchets. L'association est membre du Groupe tétras France depuis 2007.

Collaboration avec la Ligue pour la protection des oiseaux pour le suivi de rapaces -programme « Pyrénées vivantes »-.

Activités naturalistes

Bilan des suivis naturalistes et des démarches réalisés au cours de l'année 2019 et début 2020.

■ GROUPE BOTANIQUE

Les activités du groupe botanique qui se sont poursuivies sur le même rythme en 2019 : réunions une fois par mois pour la détermination de plantes et un maximum de sorties de terrain, qu'il s'agisse de sorties pour le grand public que de sorties spécialisées, dans le cadre des programmes Urba-flore et Messicoles, coordonnés par le Conservatoire Botanique des Pyrénées. Ces programmes sont axés sur la pro-

tection de terrains d'espèces remarquables en régression. Il s'agit de repérer chaque année si des changements de pratiques agricoles ont provoqué la disparition de stations.

Participants : Monique Pimpemelle, Sandrine Lengellé, Henri Fete, Françoise et Joël Duvernay, Delphine Fallour, Hélène Icart-Séguy, Philippe Vernier, Josette Valbuzzi, Marc Enjalbal...



Narcisse trompette (*Narcissus bulbocodium*) Photographie de G.Castaing

■ URBA FLORE

Dans le cadre du programme UrbaFlore, Marc Enjalbal, en tant que représentant du CENMP a commencé à rencontrer plusieurs propriétaires de parcelles de prairies de fauche de la vallée du Jo. Une convention a été soumise à un agriculteur qui gère une exploitation au lieu-dit Saint-Roch. Son parcelle est situé sur les communes de Liéoux et Castillon-de-Saint-Martory. Plusieurs stations de plantes remarquables sont présentes chez lui, telle que la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*), le Narcisse trompette (*Narcissus bulbocodium*, etc).

En fait, plus globalement, il se dégage un site d'étude d'environ 60 ha, où il serait intéressant de mener un accompagnement auprès des 3 exploitants présents. M. Saux serait favorable à une convention d'assis-

-tance technique (pour accompagner la gestion de parcelle inondable pâturée). Il reste également à rencontrer le GAEC Saint-Roch. Dans le cadre d'un dossier "Zone Humide gérées par le CEN" déposé en 2018, il est envisagé de proposer la réalisation d'un PDG pour ces secteurs d'élevages de la vallées du Jô, regroupant ces 3 parcelles. De même, il est envisagé de travailler sur un second site de la vallée du Jô qui correspond au secteurs en bordure de l'Autoroute. (environ 30 ha de DPAC, domaine public autoroutier concédé). Marc a rencontré Monsieur Schiavon de Vinci Autoroute, qui était intéressé par le projet. Il fait le relais avec sa hiérarchie et nous devons les revoir prochainement pour voir s'il est possible de conventionner. Animation foncière à poursuivre donc.

Éléments fournis par
Philippe Vernier

■ SUIVIS ORNITHOS

Participants : Gérard Barraillé, Eric Dufaure, Serge Gousse, Williams Fondevilla, Malik Mendib, Françoise et Joël Duvernay, Guillaume Castaing, Jean-Bertrand Mourembles, Florentin Hotta, Dolorès Porté-Le-Guiader, Jean-Michel Pouyfourcat, Francis Rachou-Langlatte, MP et J Woodley.

Milan royal

L'association participe au comptage européen Wetland, début janvier, pour le suivi du Milan royal (on ne s'occupe pas du Milan noir qui arrive plus tardivement dans la région). Cette espèce comme d'autres, fait l'objet d'un plan national d'actions. Début janvier, les comptages sur des dortoirs nocturnes sont délicats, car la connaissance des effectifs dépend du nombre d'observateurs.

En 2018, on a compté 8000 oiseaux sur 185 dortoirs répartis sur l'ensemble des Pyrénées. On observait en Haute-Garonne, 1200 oiseaux répartis sur 22 dortoirs. On constate des fluctuations importantes d'effectifs ; c'est la pression d'observation qui fait varier les chiffres. Pour participer à ces opérations de comptage, il n'est pas besoin d'être spécialiste.

Gypaète barbu

Le groupe participe aux opérations de suivi des couples de gypaètes barbu et de l'Aigle Royal sur les secteurs potentiels en Haute-Garonne, pour le compte du réseau « Casseur d'os » en partenariat avec la Ligue Pour la Protection des Oiseaux, dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur du gypaète barbu (2010-2020).

La population de Gypaètes barbus des Pyrénées françaises compte entre 100 et 110 ; en 2019 on recensait 45 couples et 34 pontes, dont 19 éclosions réussies et 13 jeunes volants (contre 16 en 2017). La Haute-Garonne abrite 3 couples, dont 1 ponte ; mais, si l'éclosion a réussi, le jeune a disparu suite à un dérangement lors du passage d'un hélicoptère le jour d'une étape du tour de France. Un quatrième couple est en cours d'installation. On trouve davantage d'oiseaux dans les Hautes-Pyrénées qu'en Haute-Garonne, c'est en raison de la surface montagneuse moindre dans notre département. Il est observé que la connaissance est beaucoup plus

fine, à l'unité près (car le Gypaète met 6 ou 7 ans avant de se reproduire).

Vautour percnoptère

Plusieurs membres de Nature Comminges ont participé pour la première fois au suivi « officiel » avec la LPO de la nidification réussie (1 jeune à l'envol pour la deuxième année consécutive) de ce vautour migrateur. La pose de 3 panneaux d'interdiction d'escalade n'a pourtant pas dissuadé un couple de toulousains de faire la voie passant à proximité immédiate de l'aire, après avoir enlevé le panneau qui les gênait pour commencer la voie. Les auteurs ont été retrouvés et réprimandés, l'incident n'a heureusement pas eu de conséquence pour la nidification. Ce suivi est renseigné dans une base de données (Géomatika) qui regroupe avec le même protocole les observations pour tous les rapaces.

places de chant, évaluation du succès de la reproduction).

Jean Michel Pouyfourcat et Joël Duvernay ont participé avec des membres de Nature En Occitanie au comptage sur place de chant en mai, sur des secteurs de moyenne et de montagne ou l'on recensait 4 mâles.

Guillaume Castaing et Joël Duvernay ont accompagné chacun une journée en août dans le Luchonnais E. Menoni, spécialiste de l'espèce depuis plus de 30 ans, dans des terrains parfois très escarpés, pour une prospection avec un pointer (chien d'arrêt) afin d'évaluer le succès de la reproduction en comptant le nombre de jeunes accompagnant les adultes. Une poule avec une jeune femelle de l'année a été levée. Ce suivi est capital pour donner l'indice de reproduction annuel qui sert à l'établissement du plan de chasse proposé en Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage.



Vautour Percnoptère
Photographie
de Joël Duvernay

© J. Duvernay

Cigogne blanche

L'observation de la population de Cigognes blanches a permis de mettre en évidence 13 nids et une vingtaine de petits à l'envol en 2019.

En 2020, la population est abondante. 284 cigognes en migration ont été observées le 15/08. Un article de sensibilisation est paru (voir page suivante).

Grand-tétrras

Une autre espèce emblématique en situation difficile est suivie sur l'ensemble de la chaîne : le Grand-tétrras. Des membres de l'association ont participé au suivi de l'espèce (comptages (affûts) sur des

Conseil Départemental de la Chasse

À l'issue de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage du 04/09/2019, un Arrêté autorisant le tir de 4 grand tétras a été signé par le Préfet de la Haute-Garonne lors d'une année marquée par une reproduction moyenne. 46 décisions de justice consécutives considèrent que la chasse est de nature à compromettre les efforts de conservation de l'espèce et viole les dispositions de la Directive Oiseaux. En Haute-Garonne, pour une attribution, 7 jours de chasse sont nécessaires, ce qui crée autant de dérangements. FNE et Nature en Occitanie ont décidé d'engager un recours au fond contre cet Arrêté préfectoral. On a eu un débat entre nous. C'est une question philosophique : s'il y a des pertes naturelles (le Grand-tétrras est une espèce-proie, pourquoi continue-t-on de tirer sur une espèce qui a perdu les ¾ de ses effectifs depuis 40 ans ? On réfléchit à un moyen de soutenir FNE.

Stratégie nationale en faveur du Grand-tétrás

Nature Comminges était présente à Toulouse pour la réunion de la Stratégie Nationale Grand-Tétrás 2019. Un point sur la situation a été fait : indices de reproduction 2018 : 0.5 jeunes/poule – 110 poules contactées sur 7120 ha – faible reproduction due aux conditions climatiques du printemps, pas de prélèvements demandés par les chasseurs.

Paul Janin (ONF 09) réfléchit à des sorties informelles en avril-mai pour essayer de contacter le Pic à dos blanc.

Un projet de renforcement de la population PN Cévennes – PNR Monts d'Ardèche a été abordé : un dossier de dérogation a été déposé en 2018 par la DREAL Occitanie et est en cours. Il concerne le prélèvement de 5 à 15 coqs dans le milieu sauvage pyrénéen. Le prélèvement se réaliserait sur les noyaux de population en hausse des Pyrénées centrales (Unités naturelles). Nous ne sommes pas favorables à ce projet.

Journée Grand-tétrás. Le Mourtis. 26 septembre 2019

Une quinzaine de participants constituant un groupe informel se sont retrouvés pour une matinée en salle et un après midi en forêt sur les hauteurs de la station. La DDT (Thierry Renaux), l'OGM (observatoire des galliformes de montagne), ONF, ONCFS, station du Mourtis, chambre d'agriculture, Natura 2000, amis du PNR et Nature Comminges étaient présents.

Le bilan démographique 2019 montre une stabilité globale des effectifs entre 2010-11 et 2016-17. Cette apparente stabilité masque une dégradation de la situation dans le Piémont et aux extrémités de la chaîne, alors que la situation est plus favorable dans la haute chaîne centrale. La méthode statistique employée (protocole Calenge) montre qu'il y a 80% de chance que l'effectif soit entre 5 à 7 000 oiseaux (coqs et poules confondus à parts égales), la valeur la plus probable (pic de la courbe ci-dessus) étant d'environ 6 000. L'espèce est présente sur 1800 km².

Un programme de translocation d'oiseaux pyrénéens vers le Mont Lozère en 2020 pour renforcer une petite population est présenté. A Superbagnères 3 oiseaux ont été équipés pendant l'été de balises

Le mardi 22 au mercredi 28 août 2020 - 844

COMMINGES

Petit Journal du Midi 20 Heures
ST-GAUDENS

Association Nature Comminges

Le Comminges, un cocon pour les cigognes blanches

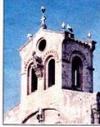
Le Comminges, précieuse mosaïque de milieux qui favorise la présence de nombreuses espèces animales, est un lieu d'accueil privilégié pour les cigognes blanches qui fréquentent les milieux ouverts et dégagés, avec une préférence pour les prairies naturelles humides et les plaines bordées par les cours des fleuves et des rivières.

Les cigognes blanches ne s'y sont pas trompées, elles qui sont bien installées sur le territoire depuis plus de 30 ans. Un premier couple a nidifié dans la vallée de la Garonne entre Pointis de Rivière et Volpente, puis deux autres l'ont rejoint dans les années 1980 et 2000. Selon l'association Nature Comminges, ils sont désormais une vingtaine à squatter les pylônes électriques et les plateformes à cigognes, ces dernières installées pour leur éviter de s'approcher et de heurter les lignes à haute tension sur lesquelles elles s'électrocutent.

Les cigognes sont fidèles à ce secteur, autour de Saint-Gaudens, entre Taillebourg et Miramont de Comminges, mais aussi à Beauchalot, Boussens ou Marret-Tolosane. Elles y trouvent un biotope favorable et varié qui leur assure une grande disponibilité en ressources alimentaires.

Les actions de protection ont été renforcées ces dernières années. Elles ont permis de mieux connaître l'espèce en Midi-Pyrénées et de mieux l'observer. À transcrire à contact@naturecomminges.org (avec date, commune et lieu, nombre d'individus observés), tél. 05 34 31 97 30.

Une halte sur le toit de la collégiale de Saint-Gaudens, avant de poursuivre vers l'Espagne et au-delà vers l'Afrique ou l'Asie.



La période de nidification s'étend de février-mars à juillet (2 à 34 jours). Elle pond de 3 à 5 œufs.

L'association Nature Comminges a quantifié en 2020 une trajectoire à l'envol de 38 cigognes. Le dernier, né sur un pylône électrique à Stourmariol, a pris son envol le 9 août, trop tardivement pour partir en migration.

Et pour être (presque) complet, il faut aussi savoir que la cigogne blanche appartient à la famille des ciconiides qui compte 19 espèces (grands oiseaux à long cou, long bec, fort à très fort, et longues pattes, que l'on peut

La période de nidification s'étend de février-mars à juillet (2 à 34 jours). Elle pond de 3 à 5 œufs.

L'association Nature Comminges a quantifié en 2020 une trajectoire à l'envol de 38 cigognes. Le dernier, né sur un pylône électrique à Stourmariol, a pris son envol le 9 août, trop tardivement pour partir en migration.

Et pour être (presque) complet, il faut aussi savoir que la cigogne blanche appartient à la famille des ciconiides qui compte 19 espèces (grands oiseaux à long cou, long bec, fort à très fort, et longues pattes, que l'on peut

Fiche d'identité de la cigogne blanche



Jeunes cigognes sur un arbre mort à Cluses, entre Saint-Gaudens et Montréjeau. Photo prise le 24 juin 2020.

conia est le nom scientifique de la cigogne blanche.

Article de Nature Comminges sur la population de Cigognes blanches, paru au cours de l'été 2020.



Une partie de la journée du 26 septembre 2019 a été consacrée à montrer l'impact favorable d'un exclos réalisé 5 ans auparavant (exclos destiné à empêcher les ongulés herbivores d'y entrer) sur la repousse de la végétation basse et des jeunes arbres, en particulier les pins sylvestres très appréciés en hiver par le Grand-tétrás. De fructueux contacts ont été noués entre les participants, un espace de stockage et d'échanges "Groupe Tétrás 31" est envisagé.



GPS, ce qui porte l'effectif suivi par cette méthode à quatre oiseaux, 2 poules (une a déjà été équipée en 2018) et 2 coqs, l'objectif étant de suivre leurs déplacements et d'étudier leur comportement spatial en hiver avec l'ouverture de la saison de ski.

Différents moyens de visualisation de câbles de remontées mécaniques et de clôtures pastorales sont présentés, ainsi que des visuels à destination du public des stations incitant au respect des zones de quiétude. Au Mourtis un télésiège inutilisé depuis 10 ans est toujours en place en crête, la dépose des câbles n'est pas actée, de même que la visualisation de la ligne alimentant le refuge CAF d'Espinogo. Des opérations ciblées d'aménagements forestiers favorables au GT concernent 10 000 ha dans les Pyrénées.

Le problème des trails est abordé, un agent de l'ONF signale que le tracé de celui du Mourtis est passé sur une place de chant !

Joël Duvernay

■ RÉSEAU OURS BRUN

Participants (2019): Germain Cucuron, Joël et Françoise Duvernay, Eric Dufaure, Christophe Popelin, Jean-Michel Pouyfourcat, Max Hunot.

Le suivi dans les Pyrénées centrales a mobilisé une dizaine de bénévoles de Nature Comminges. Pour y participer, il est nécessaire d'avoir suivi une formation. 10 fois par an, on suit des itinéraires prédéfinis par l'ONCFS, qui comportent de forts dénivelés attribués par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (Haute-Garonne et Ariège), pour réaliser des recherches d'indices. De nombreux circuits se sont soldés par un bilan positif (poils, crottes, empreintes, griffades) ce qui récompense les participants des efforts accomplis. Une réunion annuelle organisée par l'Equipe Ours permet de nous fournir un bilan très détaillé du suivi. L'Effectif Minimal Détecté (EMD) en 2019 est de 52 individus sur l'ensemble du massif.

Fin 2019, on dénombrait 52 ours sur l'ensemble de la chaîne, et, en 2020, le bilan provisoire de la reproduction a fait état de 4 portées observées.

Suivi de la prédation

L'association participe à la Commission Indemnisation Dégâts-Ours (CIDO), le 16 décembre 2019. La réunion s'est tenue à la sous-préfecture en présence de Mme Demiguel sous préfète, de Thierry Renault (DDT - Direction départementale des territoires), Alain Reynes (Pays de l'ours-Adet), de représentants de l'OFB (Office français de la biodiversité, ex ONCFS), de la chambre d'agriculture, de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), de 2 éleveurs dont M. Ader président du groupement pastoral des Crabioules...

Le représentant de la DREAL expose la situation globale des effectifs (une cinquantaine d'ours, 5 portées détectées dont celle de Sorita



la certitude qu'on ait le même animal, alors qu'un seul effarouchement a été réalisé en Ariège.

M. Ader insiste sur le fait qu'il est difficile voire impossible de mettre en place les mesures de protection sur certaines estives.

On apprend qu'en Ariège le nombre de brebis en estive a augmenté de 15 % en 2019, en raison nous dit-on de la difficulté des éleveurs à trouver du fourrage en plaine avec les épisodes de canicule et de sécheresse. Ne peut-on pas penser que la facilité à se faire indemniser dans ce département (dont le président de la chambre d'agriculture Lacube a récemment rencontré E. Macron lorsqu'il a affirmé qu'il n'y aura plus de réintroduction) a incité certains éleveurs à mettre en estive davantage de bêtes ?

Arbre écorcé par l'ours (luchonnais)

avec 2 oursons tués par un mâle). La feuille de route « ours et pastoralisme » fait apparaître les points suivants :

-l'effarouchement ne peut être pratiqué que sur les estives où les brebis sont regroupées et protégées.

-il y aura une harmonisation des procédures d'indemnisations dues aux prédateurs (ours, loup) avec disparition de la prime de dérangement, la conditionnalité des indemnisations avec des mesures de protection est reportée à 2021. On réfléchit à un classement des estives difficiles à protéger (grande étendue, relief abrupt) sur lesquelles un 2^{ème} berger serait financé à 100%. Une brebis prédatée sera indemnisée à 200 €, avec un forfait pour les animaux disparus.

A. Reynes fait remarquer qu'une conditionnement averisier par effarouchement est totalement irréaliste, il faudrait répéter l'opération plusieurs fois sur le même ours avec

Il ressort du terrain un effet pervers de ces indemnisations plutôt généreuses que des éleveurs qui protègent bien leurs troupeaux et n'ont pas de prédation s'estiment financièrement pénalisés par rapport à d'autres dont les brebis mal protégées sont prédatées et bien indemnisées !

En 2020 les indemnisations passeront par l'ASP (L'Agence de services et de paiement (ASP) est un organisme payeur et un opérateur public contribuant à la mise en œuvre de politiques publiques européennes, nationales et locales. L'ASP mène des actions pour le compte d'une douzaine de ministères et d'établissements publics pour l'ensemble des fonds européens : Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) ; Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ; Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) ; Fonds euro-

-péen de développement régional (FEDER) ; Fonds social européen (FSE)) avec une expertise par l'OFB devant être effectuée dans les 72 h après la prédation. La PAC devrait évoluer avec une modification des primes par unité de bétail et par hectare.

En 2019, 32 dossiers d'indemnisation ont été présentés en Haute Garonne (356 pour l'ensemble des Pyrénées) et classés en 3 catégories : 23 imputables à l'ours (T. Renault indique que ce terme est peut être mal choisi, « ours non écarté » serait plus indiqué) avec traces de prédation sur les carcasses, poils ou crottes trouvés à proximité, localisation GPS pour Goiat, prédation récente dans le même secteur même en l'absence d'indice... et indemnisés, 2 non imputables et 7 pour lesquels aucun élément matériel ne permet de trancher, ce sont ces 7 dossiers qui viennent en CIDO.

Les 32 dossiers cumulent 68 animaux tués + 29 blessés et 7 ruches, indemnisés pour un montant total de 24 945 €.

L'examen de ces 7 dossiers conduit après discussion à indemniser 3 au bénéfice du doute qui profite toujours à l'éleveur :

-remboursement de frais vétérinaires sur 2 chevaux vivants qui présentaient des plaies au tarse sur la commune de Boutx/Couledoux,

-un cheval mort côté espagnol au pas de la Mounjoye (côté Artigua de Lin) ;

-une brebis sur l'estive du Crabère.

Les 4 autres dossiers sont refusés : 3 brebis mortes à Gouaux de Luchon, 4 brebis vivantes (!) sur le Campsaure, 2 dossiers sur Barestet concernant 1 ou 2 brebis pour l'un, 1 brebis et 1 agneau pour l'autre.

Joël Duvernay

DERNIÈRES INFORMATIONS

Débats internes

En 2019, la coordination Cap Ours a proposé à ses associations membres une mesure de rétention des indices trouvés au cours des circuits effectués par les bénévoles du ROB pour protester contre l'arrêté ministériel autorisant des mesures d'effarouchement et instaurant un système de suivi transmettant des informations de localisation des ours au vu de tous Une consultation publique s'est traduite par environ 85% des participants opposés à cette décision.

Cette action a provoqué un débat parfois vif au sein des « pisteurs » de Nature Comminges. Certains estiment qu'on ne peut empêcher tout effarouchement en cas de prédatons répétées sur une estive afin de favoriser la paix sociale, et continueront à transmettre sans délai les indices qu'ils pourront récolter. D'autres, majoritaires, considèrent cette mesure symbolique comme minimale de façon à ne pas transmettre rapidement de localisations précises que certains pourraient exploiter de façon malveillante. Cette divergence de points de vue met en cause également le fonctionnement démocratique de l'association et sa position à l'intérieur de Cap Ours dont les associations membres se sont prononcées à l'unanimité pour la rétention des indices.

Les échanges n'ont pas permis de concilier ces deux points de vue. Néanmoins le travail de terrain continuera et la transmission des indices se fera avec ou sans rétention selon les membres participants.

Ours abattus

L'ours Cachou a été retrouvé mort sur la commune de Les dans le Val d'Aran. La dépouille de l'animal a été transférée à l'Université Autonome de Barcelone pour autopsie. Si l'hypothèse d'un combat avec un autre ours a été évoquée, l'analyse toxicologique ne permet pas d'écarter une intoxication.

Un ours a été illégalement abattu en Ariège début juin. Face à l'impunité accordée aux anti-ours violents, un rassemblement pacifique s'est tenu le 4 juillet dernier devant la Préfecture de Région à Toulouse. Nature Comminges était représentée pour demander une enquête sérieuse pour identifier le(s) responsable(s), des condamnations exemplaires pour le(s) tueur(s) d'ours et les éventuels complices, le remplacement immédiat de l'ours tué, une politique enfin claire et ferme de restauration de la population d'ours.



Deux des représentants de Nature Comminges, lors de la manifestation du 4 Juillet à Toulouse.

■ ÉTUDES

La Z.N.I.E.F.F de Montmaurin, Blajan, Lespugue classée en Espace Naturel Sensible.

Participants : Philippe Falbet, Guillaume Castaing, Serge Gousse, Françoise et Joël Duvernay, Jean-Bertrand Mourembles, Baptiste Verneuil.

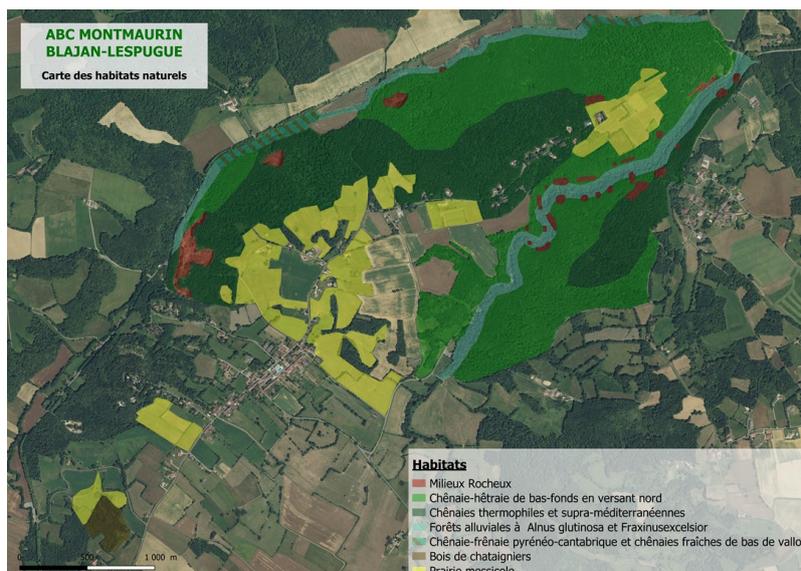
Cet inventaire a été réalisé à présent sur l'ensemble de la Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (n° 730011401). Cette étude, actuellement en cours, a démarré au cours de l'année 2018 par des prospections sur les rapaces et les mammifères, la flore, en associant divers intervenants pour des points particuliers à traiter ; Emile PONCET du CEN a mené des prospections pour le Conservatoire des Espaces Naturels qui ont confirmé la diversité des chiroptères et des oiseaux sur le territoire. Les prospections menées durant le printemps et cet été par Nature Comminges ont confirmé la diversité d'espèces ligneuses et herbacées, à la fois montagnardes, à tendance méditerranéenne ou océanique, qui font la singularité du site. En 2019, cette étude a été finalisée par d'ultimes compléments d'inventaires et l'établissement d'une cartographie (SIG) des habitats et des espèces sensibles.

Ces travaux ont permis d'étayer un dossier qui a incité le département à classer des gorges de la Save en Espace Naturel Sensible du département.

Les Espaces Naturels Sensibles des départements, institués par la loi 76.1285 du 31 décembre 1976, constituent un outil de protection par acquisition foncière ou par la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics mis en place dans le droit français et régis par le Code de l'urbanisme : « Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels selon les principes posés à l'article L.110, le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non (...). Pour mettre en œuvre la politique prévue à l'article L.142-1, le département peut instituer, par délibération du

Participation à la gestion de sites

Les inventaires naturalistes sont des étapes indispensables pour la protection des milieux naturels : ils permettent de mener des actions d'alerte lors des opérations d'aménagement, ou pour exercer un regard critique sur les politiques publiques ; ils favorisent une gestion écologique plus cohérente en établissant un état des lieux alimentant les documents administratifs prévoyant des démarches de préservation des milieux naturels péri-urbains ou montagnards.



Cartographie SIG des habitats des Gorges de la Save (réalisation Baptiste Verneuil)



Une espèce remarquable du site : Epipactis helleborine.

Conseil Général, une taxe départementale des espaces naturels sensibles (...). Cette taxe est perçue sur la totalité du territoire du département. Elle est établie sur la construction, la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments et sur les installations et travaux divers autorisés en application de l'article L.442-1 du code

de l'urbanisme) ». Cette politique est entièrement gérée et financée par les départements. Chaque site doit faire l'objet d'une évaluation patrimoniale permettant de déboucher sur des propositions de protection et de gestion conservatoire des milieux, avec plan de gestion, suivi et évaluation environnementale.

Contacts

Pour toute information:

contact@nature-comminges.asso.fr

Suivis naturalistes:

Françoise et Joël Duvernay
joel.duvernay@yahoo.fr
Jean-Bertrand Mourembles
jbmourembles@gmail.com
Gérard Barraillé
contact@nature-comminges.asso.fr

Représentants:

Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Denis Maubé:
denis.maube@neuf.fr
Guillaume Castaing:
castaing31@yahoo.fr

Comités de pilotage des sites Natura 2000, GAL.

Commission Dommages Ours, Commissions (« écobuages »)

Joël Duvernay
joel.duvernay@yahoo.fr

Commission Locale d'Information et de concertation sur les risques industriels (TEMBEC), Industrie.

Commission Départementale des Sites (CODENAPS)

François Pellissa
Jf.pell44@orange.fr

Commission Locale d'Information et de Surveillance du Site du Pihourca, Déchets.

Françoise Lombard
fra.farille@lilo.org

Commission carrières, milieux aquatiques.

Guillaume Castaing:
castaing31@yahoo.fr
Florentin Hotta
hotta.flo@laposte.net

Collectif «zéro Pesticides», Agriculture, Sensibilisation.

Françoise Lombard
fra.farille@lilo.org

CAP-OURS, Groupe Tétrás France, FNE, associations espagnoles, Comité de suivi des Aménagements du Site Classé de Superbagnères.

Max Hunot
max.hunot@live.fr

Guillaume Castaing
castaing31@yahoo.fr

Site internet

Williams Fondevilla
williams.fondevilla@wanadoo.fr

Veille écologique

Voici un bilan de nos actions de prévention des impacts des aménagements sur les milieux naturels, en 2019 et début 2020.



Objectif n°1 : assurer la pérennité de la biodiversité dans des sites à haute naturalité du Comminges.

OBSERVATOIRE DES FORÊTS DES PYRÉNÉES CENTRALES

Animation : Philippe Falbet ; Baptiste Verneuil (salariés en 2019), Sophie Maillé (Nature en Occitanie), réseau de bénévoles (Gérard Barraillé, Évelyne Liauzun, Françoise Lombard-Farille, Monique et Jean-Michel Pouyfourcat, Christophe Popelin, Williams Fondevilla, Marie David, Guillaume Castaing, Serge Gousse, Françoise et Joël Duvernay,

Nature En Occitanie et Nature Comminges se sont engagés respectivement dans les projets de l'Observatoire des Forêts Hautes-Pyrénées/Gers et de l'Observatoire des forêts Commingeoises depuis octobre 2016 et juillet 2015, qui ont fusionné en septembre 2019. Ils ont pu voir le jour grâce à différents soutiens : Fondation Toi l'Arbre, Conseil Régional d'Occitanie, DREAL Occitanie, Fondation Terra-Symbiosis, programme de financement européen LEADER porté par le Pays de Comminges-Pyrénées.

Leur but commun est de contribuer à la reconnaissance et à la préservation des habitats forestiers rares (Vieilles forêts, forêts anciennes), et

des espèces qui leur sont associées (Ours brun, Grand-tétrás, Pic à dos blanc, flore, mousses, champignons, insectes saproxyliques), ainsi que de renforcer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante des forêts. L'objectif est d'obtenir une meilleure prise en compte de la combinaison des enjeux biodiversité et du changement climatique, les forêts comptant des milieux les plus représentatifs de ce défi planétaire.

Pour ce faire, trois moyens d'actions sont mis en œuvre : 1/Veille écologique ; 2/sensibilisation des publics ; 3/ Études et inventaires. Ces trois volets sont interdépendants.

Afin de préserver les habitats forestiers, ces observatoires s'appuient sur un réseau de bénévoles au sein des associations, et sont menés en collaboration avec plusieurs partenaires ; pour ce qui est du Comminges : l'Office National des Forêts (ONF) avec qui il existe une convention-cadre, la Direction Départementale des Territoires, le réseau des associations de protection de la nature (APNE), les membres du Groupe d'Étude des Vieilles Forêts Pyrénéennes (composé de l'École d'ingénieurs de Purpan), du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP), du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Occitanie, etc. Des actions sont

également conduites au niveau régional avec notre fédération régionale France Nature Environnement Midi-Pyrénées.

En 2017, la filière-Bois régionale a commencé à se structurer à travers les premières assises régionales à l'échelle de l'Occitanie. Avec 1362 000 ha (soit 30% du territoire), la région Occitanie est la 2^e région forestière française et la 5^e au rang national pour la récolte de bois (44% en bois-énergie, 33% en bois d'œuvre, 23% en bois industrie), soit 1% de l'économie régionale. Par ailleurs, il existe une volonté nationale (Plan National Forêt-Bois, Appel à Manifestation d'intérêt Dynamic Bois) à mobiliser plus de bois. L'occurrence des coupes rases et abusives, de plus en plus décriées par les citoyens, est forte dans les départements pyrénéens du fait du morcellement de la forêt privée ; on assiste, dans le même temps à l'émergence de nouvelles pratiques (sports de loisirs motorisés, sports d'hiver, courses en montagne, etc).

Dans ce contexte, des actions s'imposent pour préserver les vieilles forêts pyrénéennes et les vieilles forêts de plaine restant souvent très fragmentaires, représentent respectivement 4% et 0,5% du territoire régional. Par ailleurs, l'ONF a estimé à 33.800 ha la superficie des forêts publiques à l'état subnaturel basés inexploitées depuis plus de 50 ans.

Activités réalisées en 2019 dans le Comminges

Parmi les missions de veille écologique

Il s'agit d'accompagner les territoires, les communes, les propriétaires forestiers vers une meilleure prise en compte de la biodiversité, et assurer une veille écologique pour préserver la trame forestière et les continuités écologiques.

Les représentants de l'association sont intervenus au niveau régional :

-Vers une stratégie régionale Vieilles forêts : Une réunion demandée par les services de l'État s'est tenue à Toulouse le 18 Octobre à la DREAL, en présence de la DRAAF (Xavier Piolin, chef du service forêt), du Conseil Régional (Julie Geng Borgel), de la DDT31 (Thierry Renaux) et des principaux organismes concernés par les inventaires de vieille forêt (CEN, NEO, Ecole d'ingénieurs de Purpan-Dynafor,



Photographie de Serge Gousse

Nature Comminges), afin de faire un point sur l'état des connaissances des vieilles forêts d'Occitanie et pour commencer à bâtir une stratégie régionale. En effet, la présence de l'Observatoire des forêts et du CEN à la Commission Régionale Forêt Bois pour élaborer le PRFB Occitanie 2019-2029 a eu entre autres conséquences de faire figurer les vieilles forêts comme enjeu écologique fort dans la fiche 4.1 (« Renforcer et préserver les écosystèmes forestiers, valoriser les services rendus »). Pour les services de l'État, il faut maintenant décliner ces fiches action ! Après présentation par le Conservatoire des Espaces Naturels des programmes vieilles forêts Pyrénéennes et de plaine, puis par l'observatoire de ses rôles et de ses missions, a été abordée. La proposition émanant de la réunion est de mener une étude montrant les superficies de vieilles forêts dans les forêts publiques de montagne visées par l'exploitabilité possible par les coupes sur les 10 prochaines années, dans le cadre du programme transfrontalier CONECTFOR, afin d'étudier les conflits d'usage entre gestionnaires, propriétaires et protection des habitats forestiers sensibles (définition des surfaces concernées par l'exploitabilité, besoin et moyens de protection par les outils existants (contrats Natura 2000, APHN, acquisitions foncières, etc).

-Réunion à la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt sur l'introduction de sapins méditerranéens. Suite au vote du salarié de Nature Comminges représentant de FNE à la Commission Régionale Forêt Bois de l'automne 2018 contre l'introduction de sapins

méditerranéens, grecs et turcs, en Occitanie, s'est tenue le 06 Novembre 2019 a eu lieu une réunion à la DREAL à Toulouse. Ces sapins s'adapteraient mieux au réchauffement climatique, le problème étant qu'ils seraient conduits en monoculture (sylviculture intensive) et qu'ils s'hybrident avec le sapin pectiné, notre sapin local, sans aucun principe de précaution ni étude préalable. Ayant attiré l'attention des pouvoirs publics sur cette contradiction, et demandant l'interdiction de planter à l'étage montagnard pyrénéen et du massif central, la DRAAF a demandé une nouvelle réunion pour étudier l'autorisation de planter et surtout, de subventionner les plantations, entre 600 et 1000m d'altitude, à l'étage collinéen. Michel Bartoli, historien forestier spécialisé sur la migration assistée, est critique sur ce projet notamment sur le fait que ces sapins poussent en région humide et subhumide dans les pays concernés, et que la plantation à l'étage collinéen allait jouxter également de nombreuses sapinières, par exemple dans le Lannemezan ou à Ste Croix Volvestre, avec la possibilité de rayer la génétique pure de l'espèce de la carte de répartition des essences. Replanter du sapin de Bornmuller (turc) et de Céphalonie (grec) serait une erreur monumentale d'un point de vue écologique, et Philippe s'est opposé pour FNE Midi Pyrénées à ces autorisations lors de la CRFB de Septembre 2018. La DRAAF a bien pris note, les choses sont maintenant entre leurs mains.

-Plan Régional de la forêt et du bois. Depuis le printemps 2018, nous sommes investis dans la Com-

-mission Régionale de la forêt et du bois, qui a pour mission de décliner le Plan National de la Forêt et du Bois au niveau de la région. La présence de l'Observatoire des forêts et du Conservatoire des Espaces Naturels à cette commission pour élaborer le Plan Occitanie 2019-2029, a eu pour effet de faire figurer les vieilles forêts comme enjeu écologique fort dans la fiche 4.1 (« Renforcer et préserver les écosystèmes forestiers et les services rendus »). Malgré des volontés toujours plus productivistes et industrielles, la poursuite des inventaires de vieilles forêts ont obtenu des votes importants. La consultation publique du Plan Régional Forêt Bois d'Occitanie a commencé le 31 Janvier et s'est terminée le 1er Mars. Nous avons envoyé un avis associatif commun (Association Nature Comminges, Nature En Occitanie, FNE Midi Pyrénées).

Appel à projet de la Région Occitanie Mobilisation des bois par câble (2019-2020). Si la technique du câble (comme desserte temporaire) est jugée plus écologique car elle permet de réduire la création de routes et de pistes, il ne faut pas oublier que de vieilles forêts (moins de 4% de la couverture forestière d'Occitanie) ont persisté sans exploitation, et peuvent être à nouveau menacées si leur fragilité n'est pas prise en compte. C'est dans ce sens que nous sommes intervenus pour souligner les enjeux naturalistes de ces milieux naturels.

Les représentants de l'association sont intervenus au niveau local, auprès de l'Office National des Forêts, lors des révisions des aménagements forestiers, pour faire remonter des données naturalistes d'habitats et d'espèces sensibles à intégrer aux diagnostics des aménagistes, ainsi que des propositions de protection.

Forêt de Castillon de Larboust : À partir de prospections botaniques et ornithologiques menées depuis 2010 et durant l'été 2019 sur la forêt communale de Castillon de Larboust, l'association a transmis un relevé et des préconisations pour la prise en compte d'espèces protégées (dont 6 plantes protégées au niveau national).

Forêt domaniale d'Antenac : Un travail similaire a été réalisé sur la Forêt domaniale d'Antenac, où l'on dénombre 2 espèces végétales protégées au niveau national, plusieurs déterminantes, un papillon protégé ainsi qu'au moins 5

Non au projet de scierie industrielle de Lannemezan

Un industriel italien (le Groupe Florian), déjà possesseur d'une douzaine de scieries en Europe, projette d'implanter une méga scierie et une usine de co-génération, voire une unité de 2^e transformation sur la commune de Lannemezan avec l'aval entre autres, de la commune et de la communauté de communes. Le porteur du projet demande un approvisionnement à l'entrée de l'usine de 50.000 m³ par an de grumes de bois d'œuvre de hêtre de bonne qualité (soit un volume total de 200 000 à 250 000 m³ / an d'arbres toutes qualités confondues) provenant de la chaîne pyrénéenne, sur une durée de 10 ans (soit l'équivalent de 1 200 stades de football mis à blanc chaque année). La forêt publique serait le principal producteur. Le territoire visé s'étend des Pyrénées-Atlantiques jusqu'à l'Aude (ordre décroissant de pression : 64, 09, 65, 11, 31). Le seul projet d'installation de la scierie est estimé à environ 24 millions avec toutes les structures périphériques (entreprises d'exploitations, centrale de co-génération). Sur les 11 millions, le groupe FLORIAN n'apporterait que 40 % de cet investissement, le reste étant du financement public.

Ce projet de Méga-scierie risque de fragiliser le tissu artisanal et industriel local, car il est peu concerté avec les scieries locales qui sont vent debout. Par ailleurs, il ne paraît pas soutenable vis-à-vis des hêtraies pyrénéennes. Une étude l'ONF montre que 45% du volume de bois d'œuvre n'est pas à ce jour exploitable. Pour espérer pouvoir sortir ces volumes il faudrait créer de nouvelles pistes et routes forestières, multiplier les exploitations par câble, faire des travaux sur les routes publiques, non prévues pour un tel afflux de poids lourds, réaliser 100 % des coupes programmées en forêts communales etc.

C'est pourquoi, Nature en Occitanie et Nature Comminges sont co-signataires d'une note d'avis d'une trentaine de pages adressé à la Présidente de la Région Occitanie, concluant que le projet, au lieu de répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique, va bien à l'encontre de ce double défi (rapport disponible sur <http://www.naturemp.org/IMG/pdf/-264.pdf>).

espèces de rapaces protégées. Sur ces forêts, nous demandons le classement des parties de forêt les plus riches et abritant des vieilles forêts en série écologique (hors sylviculture).

Différentes remontées de données naturalistes sont en cours (pour les révisions d'aménagements 2020, en particulier le projet de mobilisation des bois par câble sur Arbas, projet de route forestière en Forêt domaniale du Hourmigué, révision d'aménagement forestier en Forêt communale de Boutx).

Veille sur les coupes rases abusives : Des interventions et des relances auprès de la Direction Départementale des Territoires ont été faites concernant une coupe rase sur Valentine.

Veille sur des activités portant atteinte à l'intégrité des espaces forestiers remarquables :

Une consultation et des recommandations concernant les différents trails organisés sur le territoire, ont été faites (trail des trois pics, trail du Cagire, Verticagire, trail du Mourtis). Suite à un relevé floristique de terrain mené le 26 Août 2019, des préconisations ont été intégrées au cahier des charges du

Calabass'trail, sur le versant Nord de la Calabasse, afin de préserver des stations de plantes remarquables, dont le Géranium cendré, protégé au niveau national ; le signalement d'une aire de rapace a donné lieu à la modification d'un tracé. Par contre, il est à regretter que ces manifestations de masse soient programmées à des périodes sensibles pour la reproduction des espèces animales (galliformes de montagne, rapaces, chevreuils, etc).

Actions juridiques

Plainte suite à la destruction de haies sur Huos.

Courant juin 2019, nous avons été sollicités par un groupe de citoyens -militants contre des faits illégaux réalisés par un agriculteur sur la commune d'Huos : abattage d'arbres, arrachage de haies et destruction de pierriers. Ce patrimoine remarquable de la commune d'Huos est pris en compte par de mesures conservatoires prises par l'Arrêté Préfectoral du 12 juillet 2010 clôturant les opérations de remembrement des communes de Huos, Pointis-de-Rivière et de Cier-de-Rivière et parties Imitrophes de la commune de Gourdan Polignan.

Une plainte a été rédigée par M. le maire en exercice. Or, les abattages se sont perpétués et ont été réalisés en violation des mesures compensatoires de remboursements et nuisent à la cohérence de la trame verte et bleue en détruisant des éléments de renforcement ou de maintien de corridors écologiques. Suite à une réunion le 24 juin à la mairie d'Huos et transmission des documents fournis par le maire (lettre au procureur, plainte, PV d'enquête de gendarmerie) à l'avocat H. Hourcade, Nature Comminges s'est associée à la plainte de la mairie. Les citoyens ont lancé une pétition en ligne. Notre association est également très préoccupée par ce dossier et ces faits qui nuisent à la biodiversité et vont à la parfaite rencontre des mesures de restauration, de renforcement ou de maintien de la Trame verte et Bleue dans un contexte de double enjeu d'érosion de la biodiversité et de changement climatique. Aussi, nous nous sommes tournés vers les services de l'Etat afin d'œuvrer à une issue en faveur de la préservation du patrimoine de cette commune et de la biodiversité.

Recours suite au déclassement d'un espace boisé classé (Rieumes)

Par délibération du 11 septembre 2018, la Mairie de Rieumes a autorisé en 2018 la réduction d'une zone Naturelle inscrite en espace boisé classé (EBC), pour créer un classement en zone urbaine à vocation de loisirs d'un secteur dédié à l'implantation de l'accueil d'une zone naturelle à vocation de loisirs (UL), par délibération du 11 septembre 2018. Cette décision a insuffisamment pris en compte la présence d'espèces remarquables : la Lobélie brulante (*Lobelia urens*), qui se trouve ici en limite d'aire de répartition, disséminée dans ces boisements, la Petite scutellaire (*Scutellaria minor*) ou encore de la Véronique à écusson (*Veronica scutellata*) qui apprécient les lieux humides voire marécageux. La strate herbacée ombragée de ces boisements comprend également des espèces plus communes comme le Sison (*Sison amomum*) et l'Isopyre faux pygamon (*Thalictrella thalictroides*). Enfin, plusieurs annuelles typiques des terrains siliceux sont présentes çà et là dans les milieux plus ouverts (pelouses, bords des chemins...) : l'Alpiste paradoxal (*Phalaris paradoxa*), le Sénéçon livide (*Senecio lividus*) ou

28/02/2020. Replantation d'arbres pour préserver la biodiversité, avec les élèves de l'école d'Huos et les riverains opposés aux arrachages de haies. Des membres de Nature Comminges sont venus soutenir l'opération.



encore le Silène de France (*Silene gallica*). Compte tenu de l'absence de réponse de la Mairie, l'association a déposé un Mémoire en intervention le 30/03/2019, en appui à la plainte d'un riverain.

Sensibilisation de divers publics :

Dans le cadre du projet « Du bois pour ma classe », reconduit par le PÉTR Comminges-Pyrénées, Philippe Falbet a accueilli 4 classes d'école primaire commingeoise dans une hêtraie-sapinière du col du Portillon en octobre 2019, pour une sensibilisation à l'écologie de la hêtraie-sapinière de montagne ; à noter aussi, Philippe a mené une conférence au CFPPA de Pamiers le 22 Novembre devant une vingtaine de futurs bûcherons et débardeurs. un exposé sur les habitats forestiers montagnards sensibles pour les Amis de la Nature du canton de Luchon (environ 40 participants), et un exposé sur les vieilles forêts au Museum National d'Histoire Naturelle de Toulouse (190 personnes).

Amélioration de la connaissance des vieilles forêts :

L'objectif est de poursuivre les compléments d'inventaires de vieilles forêts en montagne comme en plaine, grâce au travail des bénévoles. En Comminges, dans le cadre de la révision d'aménagement de la forêt communale de Castillon de Larboust, nous sommes allés prospecter juste en dessous d'une zone prévue en exploitation dans le nouveau document de gestion. Nous avons trouvé un patch de vieille forêt et avons

trouvé un patch de vieille forêt et avons complété les nombreux patches de la zone.

Une autre sortie de repérage en Forêt communale de Valentine a été réalisée fin janvier dans une parcelle potentiellement en vieille forêt. Un tour de la parcelle a permis de repérer que les critères nécessaires à un classement en vieille forêt sont réunis. Il reste toutefois à réaliser un inventaire complet afin de caractériser la placette une fois que l'agent aura recueilli l'aval du Maire.

Étude de stockage du carbone d'une vieille forêt commingeoise.

Un stage sols, en partenariat avec l'INRA visant à étudier le potentiel de séquestration carbone des vieilles forêts pyrénéennes – comprenant biomasse, relargage carbone et incorporation dans le sol du compartiment bois mort – est terminé. Ce rapport réalisé par une étudiante dans le massif du Burat en lien avec Nature Comminges, démontre que la forêt joue un rôle majeur dans la capture du CO² ; les résultats nous donnent des arguments pour permettre un accroissement du volume sur pied en forêt et non de favoriser un abattage démesuré des arbres, avec de surcroît une utilisation en bois énergie avec l'usine de cogénération prévue à Lanmezan, aggravant le bilan carbone et le réchauffement climatique. **Ce document est disponible en ligne dans la rubrique « actualités » du site internet de l'association Nature Comminges.**



L'association Nature Comminges a tenu à exprimer son inquiétude face à la décision du Conseil Départemental de la Haute-Garonne de déplacer 50 tonnes de neige provenant du massif du Céciré vers les pistes de Superbagnères, par de coûteuses et polluantes rotations d'hélicoptères, sans aucune étude d'incidence.

Étant donné que cette pratique tend à se développer dans tous les massifs confrontés au déficit d'enneigement, il conviendrait d'en mesurer les impacts. Si le changement climatique est un facteur de risque et d'instabilité, c'est aussi une opportunité car il oblige à une réflexion et à une dynamique nouvelle pour les territoires montagnards.

Objectif n°2: assurer la pérennité de la biodiversité et la préservation des paysages dans des sites aménagés. Il s'agit de faire une analyse critique des demandes de dérogations de destructions d'espèces protégées, de vérifier la mise en place de mesures compensatoires en faveur de la biodiversité et des paysages, tout en veillant à leur bonne application sur le terrain.

■ SUIVI D'HABITATS

Commissions écobuages de Saint Béat et Luchon le 25 septembre 2019.

Nature Comminges a émis une série d'avis écrits sur les déclarations d'écobuages des cantons de Luchon et de Saint-Béat, dans le but de préserver les lisières forestières des risques d'incendies (plusieurs avis défavorables pour des départs de feux en forêt), des préconisations pour préserver des stations d'espèces remarquables ainsi que les habitats de la perdrix grise de montagne. D'après François Pelissa, qui était présent lors de la commission de Saint-Béat, la plupart ont été intégrées dans l'avis de la commission.

Dossiers de dérogations de destruction d'espèces protégées

Participants : Marc Enjalbal, Guillaume Castaing

Un point sur les dossiers concernant la gestion du coteau du Couscouil a été fait durant la CLIS du Pihour du 24 octobre 2019. En Mai 2018, les Iris graminées (*Iris graminea*) ont été transplantés. Cette transplantation a été évaluée en 2019, l'opération semble réussie (photos à l'appui). L'évaluation de l'extension sur les insectes protégés (Damier de la Succise et Zygène cendrée) a montré une diminution sensible du nombre d'individus en raison de la perte d'habitats suite au décapage des landes du coteau du Couscouil. À titre compensatoire, 13,5 hectares de milieux ouverts sont en cours de gestion (déboisement d'une plantation artificielle de pins par traction animale, fauche dans une parcelle du coteau située au Nord-Est du centre). Enfin, la population d'amphibiens (Pelodyte ponctué) n'a pas connu de variation notable. À titre compensatoire, des mares ont été créées.

Nous constatons que, sur la parcelle cadastrale 17 correspondant à

■ ACTIONS EN FAVEUR DES COURS D'EAU

Participants: Florentin Hotta, Françoise Lombard-Farille

En matière de défense des milieux naturels, la protection des milieux aquatiques et des zones humides reste une priorité pour l'association.

Canal d'Auné

En parallèle du problème de la remise en eau du canal d'Auné, l'association a pris contact avec la municipalité de Saint-Gaudens pour alerter sur le problème de la présence de déchets dans les fossés. Lors d'une réunion de quartier à St Anne Pouech par la municipalité de St Gaudens, le 25/11/19, Florentin a fait valoir que le canal d'Auné qui longe St Gaudens sur 4 km est à sec depuis 2 ans. Le maire de St Gaudens lui a demandé des informations sur ce problème pour qu'il en avise les services compétents : GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, compétence confiée aux intercommunalités), Agence de l'eau et Communauté de Communes Cœurs et coteaux du Comminges (5C).

Participation à l'enquête publique du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Garonne amont.

Le SAGE Garonne Amont a été en enquête publique jusqu'au 25 octobre ; des réunions pour le projet pilotées par le Conseil départemental ont eu lieu ; le but est de mettre en place une gestion équilibrée de la ressource en eau ; il s'agit simplement de discours d'intention, les autorités locales et nationales veulent créer des groupes de travail car ils craignent des tensions comme à Sivens. Florentin, Françoise et Guillaume ont émis des recommandations.

- Le SMEAG (Syndicat Mixte d'Étude & d'Aménagement de la Garonne <http://www.smeag.fr/>) et FNE ont organisé une journée le 22 novembre sur la gestion des ressources en eau et la prévention des inondations, et l'impact du réchauffement climatique sur la gestion de nos espaces.

l'ancien auto-cross où les membres de l'association avaient constaté la présence d'insectes (Zygène cendré) et de passereaux protégés dans un habitat de fourrés arbustifs, des travaux de décapage non prévus initialement dans l'Arrêté préfectoral d'autorisation de l'extension du centre ont été menés pour installer une base de vie de l'entreprise Forézienne d'entreprises et un parking pour camions. Nous demandons que les mesures compensatoires soient envisagées et que le terrain soit remis en état (puisque'il n'est plus situé sur l'emprise de la future installation de la centrale photovoltaïque de Liéoux). J.L.Puissegur se déclare favorable à des mesures compensatoires sans en préciser la nature, les élus de Liéoux ne disent mot. -Par ailleurs, en constatant les plans de l'extension figurant dans l'étude Biotope, il nous semble que l'emprise des travaux de décapage de la lande du Couscouil nous semblent plus étendus que prévu, ce que nient la DREAL et le Président du SIVOM.

LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Participants: Joël Duvernay, Françoise Lombard-Farille, Guillaume Castaing

Schéma de Cohérence Territoriale, urbanisme

Le Schéma de Cohérence Territoriale a été approuvé le 4 juillet 2019. Ce document de planification fixe à l'échelle du territoire les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 15/20 ans à venir. Nature Comminges a émis une série de réserves lors de l'enquête publique, qui s'est déroulée au mois d'Avril 2019. Si le document représente, au moins sur le papier, un progrès par rapport à la situation antérieure (engagement à réduire de 50% l'artificialisation des sols sur le territoire). Toutefois, le document présente des insuffisances ; nous avons émis plusieurs réserves qui n'ont pas été prises en compte et dont on ne trouve aucune réponse de la part des responsables du Pays) ; je ne peux pas toutes te les détailler (je te joins en PJ les conclusions de la commission d'enquête qui en fait état, p.155 et sv). L'une de ces réserves concerne la volonté des élus locaux d'implanter de nouvelles zones commerciales ou d'étendre leur superficie, malgré l'existence de friches commerciales. Cette



Suite à une intervention de Nature Comminges et de FNE Midi-Pyrénées, plusieurs projets de centrales photovoltaïques qui ont mal intégré des enjeux de conservation de la biodiversité, ont vu leur périmètre réduit de moitié, comme ici à Liéoux.

Le PNR Comminges-Barousse-Pyrénées sur les rails

Les instances du ministère de la transition écologique, de la fédération de PNR et du conseil national de protection de la nature sont venues sur le périmètre du projet de PNR Comminges Barousse Pyrénées entre le 15 et le 17 janvier dernier.

Nature Comminges a été associée à cette visite et s'est vue confiée un temps de parole, le 16 janvier, sur une vingtaine de minutes autour de thématiques comme les vieilles forêts, une lecture de paysages. Le projet est passé devant le Conseil National de la Protection de la Nature qui a émis un avis favorable assorti d'une série de propositions (telles que la protection des vieilles forêts, la lutte contre l'étalement urbain, etc), que nous jugeons très satisfaisantes. La concertation autour du projet de Charte devrait intervenir d'ici cet automne.

mesure ne nous paraît pas soutenable, d'autant plus qu'à l'échelle locale, départementale ou régionale (l'Occitanie est la région la plus attractive de France), les services de l'État s'inquiètent de l'artificialisation croissante des sols, comme en témoigne la lettre de cadrage du Préfet de région aux Préfets de départements du 23 octobre 2018. Économiquement d'abord : la ZAC des Landes d'Estancarbon, pour ne citer que cet exemple, a contribué à affaiblir le commerce de centre ville de Saint-Gaudens ; écologiquement ensuite, en raison de l'artificialisation et de l'imperméabilisation des sols qu'elle entraîne ; ne parlons même pas de l'esthétique (uniformisation de l'entrée des villes, profusion de panneaux publicitaires, etc). Alors que le SCOT est à peine entré en vigueur, le premier acte a consisté à agrandir la ZAC des Landes, d'envisager une nouvelle ZA sur le secteur de la Graouade, et à créer une ZA sur Montsaunès. Cela n'est pas de nature à calmer nos inquiétudes ; sur le fond nous sommes défavorables aux projets de ZA.

Joël participe à Saint Gaudens aux réunions du GAL (groupe d'action locale) pour l'étude de dossiers de subventions par les fonds LEADER (Liaison Entre Acteurs de Développement Rural).

Énergies renouvelables

Le changement climatique et l'épuisement des ressources représentent un enjeu collectif majeur dont l'une des réponses réside en la modification de notre modèle énergétique, reposant amplement sur la consommation d'énergies fossiles (les deux-tiers de la consommation finale française en 2012), et la mise en oeuvre de la transition énergétique pour construire un mix énergétique plus soutenable. Le développement des énergies photovoltaïques est amené à jouer un rôle clé. Toutefois, la multiplication de projets de centrales photovoltaïques (dont l'administration n'a pas le temps d'étudier l'impact), nous a conduits à une certaine prudence : nous demandons que certaines conditions soient respectées (installations des

panneaux uniquement sur des friches industrielles ou d'anciennes décharges, non sur des terrains agricoles ou naturels (bois, zones humides). Trois cas nous préoccupent en Comminges.

Éolien

Dans le Sud de la Haute-Garonne le seul projet, qui prévoyait le défrichement d'une partie de la forêt communale de Cardeilhac, a été abandonné, après avoir fait l'objet d'une pré-étude de mesure des vents ; le site d'implantation était situé sur la trajectoire d'un couloir fréquenté par les avions de chasse de l'armée de l'air.

Photovoltaïque

Depuis 2011, plus d'une trentaine de projets de centrales photovoltaïques au sol ont fait l'objet d'enquêtes publiques en Haute-Garonne. Parmi ces projets d'équipements plusieurs ont été réalisés (Clarac, Liéoux, Boussens, Villeneuve les Bouloucs...), certains projets ont été abandonnés et au moins dossiers de demande en attente d'autorisation.

Les dossiers font l'objet de deux procédures différentes : chacun nécessite à la fois l'avis de la Commission Nationale de Régulation de l'Énergie, et aussi la délivrance d'un permis au titre du droit de l'urbanisme, délivré par le Préfet. Ce sont des dossiers très longs (5 ans en moyenne pour la délivrance de l'autorisation). Actuellement, la Commission de Régulation de l'Énergie ne va plus appuyer que des « gros projets » dont on ignore la superficie. Face à cette multiplication des projets, nous avons examiné les projets au cas par cas lors des enquêtes publiques ou en réponse à des riverains. Nous constatons que l'Autorité Environnementale n'a pas toujours le temps matériel d'émettre un avis dans le délai de 2 mois impartis ; ainsi, dans plusieurs projets, le positionnement se réduisait simplement à un absence d'avis.

Toutefois, il ne serait pas raisonnable de consommer trop de surfaces importantes de terrains agricoles, au risque de dénaturer les paysages, de multiplier les conflits d'usages entre production d'énergie et agriculture, en cas d'implantation sur des prairies ou des zones de culture.

Plusieurs projets ont été implantés sur d'anciennes décharges réhabilitées de déchets non-dangereux ou de zones de stockage de déchets inertes : Palaminy (vient de passer en enquête publique) Roques sur



Garonne (EP en 2019), ou gravières (Carbonne, Salles sur Garonne).

La plupart des projets sont implantés sur des terrains artificialisés. Pour éviter des conflits d'usage, l'implantation de tels projets sur des friches industrielles, permet de diminuer les impacts paysagers et naturalistes ; ainsi, à Boussens deux projets de centrales photovoltaïques au sol sont portés par la société CE-ESTARAC, pour une production de 3900 MWh/an d'énergie renouvelable sur 7,6 ha de friches industrielles. A Marnac un projet de parc de solaire porté par FOTOWATIO d'une puissance de 6 MW sur 15,5 ha de l'ancien site de Pechiney, a été présenté ; certains sont remis en cause par l'État (Calmont ou le projet abandonné consommait 80% d'une zone d'activité et ne laisserait que 6 ha pour l'artisanat et l'industrie ; de même, à Bessières, un projet de centrale photovoltaïque au sol a reçu un avis défavorable de l'administration).

Mais, malgré la circulaire du 18 décembre 2009 du ministère de l'écologie, (rappelée par l'État pour l'instruction des projets solaires photovoltaïques en Midi-Pyrénées, validée en comité administratif régional du 29 janvier 2011), des projets restent implantés en zone agricole, ou certains projets installés sur d'anciens terrains artificialisés, soit dépassent les limites et sont implantés en partie sur des sites naturels d'intérêt, à proximité (comme une zone humide sur Savarthes), soit sur des terrains qui ont été recolonisés par la nature. Initialement, la centrale photovoltaïque de Liéoux devait être implantée sur un ancien moto-cross en friche,

recolonisé par des landes abritant des passereaux protégés. Une négociation a permis de diminuer de moitié la surface de cette implantation et d'éviter son implantation sur ces terrains.

Si, à ce jour aucun projet n'est implanté sur une zone de protection ou d'inventaire du patrimoine naturel, il y a des exceptions comme le projet sur Marnac Laspeyres sur une Z.N.I.E.F.F), il reste toutefois la biodiversité ordinaire. Des milieux communs (haies, jachères...) peuvent abriter des espèces rares ou protégées. Ainsi, à Bax, une centrale photovoltaïque au sol est implantée sur 5 ha de prairies inondables abritant une espèce protégée (trèfle à fleurs penchées). Le projet de centrale de Calmont est implanté sur de terrains agricoles susceptibles d'accueillir le Miroir de Vénus, une espèce remarquable. Quant au projet de Grenade, il impacte des terrains abritant une faune sensible (agrion nain, grillon bordelais, amphibiens).

Parmi ces projets de centrales au sol, 9 sont implantés sur des prairies ou des terrains agricoles, comme à Saint-Gaudens sur la Serre de Cazaux à l'Isle en Dodon, à Fontenilles à Grenade ou à Lécussan 6,2 ha de prairies), Poucharramet. La plupart sont situés dans des espaces en cours de péri-urbanisation, ce qui nécessite d'examiner au cas par cas les questions d'impacts visuels et de nuisances. Une négociation a permis de réduire de moitié

On note de plus en plus de projets de centrales photovoltaïques flottantes sur d'anciens lacs de gravières: (Cintegabelle, Palaminy).

DECHETS

Participants : Françoise Lombard-Farille, Florentin Hotta, Guillaume Castaing

Résorptions de dépôts sauvages

Opération de nettoyage des bords de Garonne.

Le collectif «zéro pesticide-zéro déchets», dont fait partie Nature Comminges, collabore depuis plusieurs années avec le lycée agricole pour des actions d'information et de sensibilisation. Cette année une équipe de professeurs a organisé une semaine sur l'eau. L'un des professeurs a demandé à Nature Comminges et au collectif de s'associer à une action de ramassage de déchets en bord de Garonne, et nous avons proposé de commencer le ramassage sur la zone de Camon, à Valentine/Villeneuve de Rivière : 1,5 km de détritus dans un bras mort de la Garonne. La centaine d'élèves ont nettoyé une partie difficile, avec une ardeur joyeuse, en s'indignant des dégâts constatés. En moins de deux heures ; ils ont remonté de quoi remplir une benne, et ... une cinquantaine de pneus, dont des pneus de tracteur très lourds, tractés avec des cordes à la force des bras vaillants des futurs agriculteurs... les pneus sont restés en rade pendant un mois : en effet, les pneus sales sont refusés par les usines d'incinération (la cimenterie de Martres Tolosane, pour nous : 2200 pneus sont brûlés chaque jour !) et le ramassage est payant. Ils ont été repris par le SIVOM.

Après ce début de nettoyage avec les élèves du LEPA au printemps 2019, un nouveau chantier sur le même site a été programmé, avec l'aide du SIVOM, dans le cadre de la Semaine pour la Réduction des déchets. Grâce à la mobilisation des deux communes, une bonne quarantaine de personnes a remonté environ 2 tonnes de déchets dont 900 kg de pneus. Florentin a inventé un ascenseur à déchets très efficace (Voir les photos sur le site).

Plaintes contre deux décharges sauvages (Estadens Labarthe-Inard).

Nature Comminges et FNE Midi-Pyrénées ont déposé plainte suite à l'abandon de grandes quantités de déchets dangereux et non dangereux en bordure immédiate de la Garonne, sur le territoire de la commune de Labarthe-Inard. Une autre plainte a été déposée pour

Lutte contre les pollutions et nuisances

Bilan des actions de prévention des pollutions de l'air, de l'eau, des sols.



Le nettoyage d'un méandre de la Garonne à Valentine a mobilisé une quarantaine de bénévoles dont des riverains.

l'abandon d'une grande quantité de déchets en bordure immédiate de la D5B, sur le territoire de la commune d'Estadens. La première plainte a conduit à la mise en demeure d'un exploitant de retirer des carcasses de voitures (courrier du procureur du 7 Mars 2019), ce qui a été fait. La seconde plainte est toujours en instruction.

Commission d'information du Pihourc (24/10/2019).

Compte rendu de la réunion de la Commission locale du centre d'enfouissement du Pihourc du jeudi 24 novembre 2019.

Cette réunion était consacrée au compte rendu d'activité du centre en 2018, année au cours de laquelle **84 759 Tonnes de déchets ont été accueillis.**

G.Castaing est intervenu pour rappeler que les associations du collectif zéro-déchets interviennent

pour nettoyer des décharges sauvages, mais que les dépôts de déchets persistent dans le département.

JL.Puissegur rappelle que les Maires sont désormais habilités à constater eux-même et faire exécuter l'enlèvement de déchets chez des particuliers en les faisant payer. Il indique que si les associations font du bon travail, les déchets issus des nettoyages ne sont pas triés (« ce qui est généralement impossible et inutile avec des déchets trop souillés », comme le rappelle Françoise Lombard] et il se pose le problème des pneus (lors du nettoyage de Camon à Valentine entre Nature Comminges et les élèves du LEPA de Saint-Gaudens, les pneus retirés bénévolement d'un méandre de la Garonne étaient restés longtemps sur place près de la benne avant d'être finalement retirés par le SIVOM). L'inspecteur de la DREAL

rappelle que les ateliers de mécanique payent une éco-contribution et doivent reprendre les pneus. La difficulté, c'est l'enlèvement des pneus anciens jetés dans la nature. Seules les filières de cimenterie (comme à Martres-Tolosane) peuvent assurer leur élimination, mais la prestation n'est pas gratuite. Il affirme qu'après enlèvement des pneus par des bénévoles, le SIVOM pourra prendre en charge l'élimination des pneus chez Lafarge ciments à Martres-Tolosane.

En raison d'une forte pluviométrie durant la saison 2018 (+57%), la production de lixiviats a augmenté de 70% sur le site, pour atteindre 42071 T (contre 27134 en 2017), au point qu'il a fallu les exporter en partie vers la station d'épuration de Fibre Excellence.

Certains rejets de la torchère ont dépassé les normes, en CO2 (1553), CH4, NOX (1580), O2 et COVNM (312), en raison d'un encrassement de la chambre de combustion, les 14 décembre 2017, 05 février 2018 et le 11 Avril 2018.

D'autres dysfonctionnements ont eu lieu en 2018. Un feu s'est déclenché en période de chaleur sur l'alévole 713 en exploitation du casier 7. 125 m3 de déchets ont été impactés sur 100.m ; il n'y a pas eu de dégâts humains, les bâches n'ont pas été touchées. Un départ de fumées a été constaté sur un tas de broyat de déchets verts destiné à la couverture des casiers. L'intervention des pompiers n'a pas été nécessaire. Sur un camion venant des Hautes-Pyrénées a été détectée une source radioactive provenant de l'iode 131 dans une couche culotte médicale), le chargement a ensuite été mis en quarantaine, l'APAVE est intervenue.

Françoise.Lombard

RISQUES INDUSTRIELS

[Commission Locale d'Information et de concertation sur les risques industriels \(CLICR\).](#)

[Participant](#) : François Pellissa

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques est achevé. L'exploitant a investi 8 millions d'euros dans la mise en conformité des installations en général. Les rejets atmosphériques restent dans les limites de fonctionnement allouées à l'installation et il reste encore à régler une problématique bruit environnemental pour laquelle un



Extension du CET du Pihourc au-delà des limites initialement prévues.



Les pneus récoltés dans la Garonne à Valentine.



mur d'isolation des écorceurs de bois vient d'être construit et dont nous n'avons eu encore retour de résultats. Les riverains continuent de nous alerter sur les nuisances sonores et sur les impacts du doublement de la capacité de la chaudière à écorces.

Opposition au projet de réouverture de la mine de Salau

Il s'agit d'un projet de réouverture d'une vieille mine de tungstène diamantifère abandonnée depuis 1986, couplée à un projet dans la vallée d'Ilis (Catalogne), mais en réalité il s'agit d'extraire de l'or (ce qui entraînant un risque de pollutions au cyanure comme sur le site de Salsignes. Le nouveau code minier a autorisé un permis de prospection. Le problème est que les installations contiennent de l'amiante et de l'arsenic qu'il faudrait évacuer et qui ont déjà pollué les sols environnants ; de nombreux mineurs ont d'ailleurs contracté des maladies avant la fermeture.

La résistance s'est organisée aussi bien du côté français que catalan ; un collectif « Stop la mine » s'est constitué pour s'opposer au projet que le gouvernement actuel souhaite encourager, mais qui n'est pas encore autorisé sur le plan administratif. Nature Comminges appuie les opposants et a pris part à deux manifestations au cours de

l'été 2018 et 2019, pour dénoncer ce projet destructeur.

Actuellement, le permis de recherche a été annulé par le tribunal administratif de Toulouse en raison de l'insuffisance financière du porteur de projet, lequel par ailleurs s'est mis en liquidation dans la foulée. Pour l'instant arrêté mais nous devons rester malgré tout vigilants car l'État interjette appel avec nouveau jugement en cours d'appel de Bordeaux devant intervenir prochainement avec deux alternatives: soit la confirmation du jugement du T.A de Toulouse et l'histoire aura sa fin heureuse pour nos associations de défense et protection de l'environnement ; soit l'annulation de la décision du T.A de Toulouse et l'histoire repartira avec recherche d'un nouvel opérateur et octroi le cas échéant d'un nouveau permis de recherche.

Tout est dit dans le lien qui suit: <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/ariege/foix/mine-salau-ariege-reouverture-nouveau-menacee-retrait-du-principal-investisseur-1743697.html>.

François Pellissa

■ RÉUNIONS

L'Association Nature Comminges se réunit tous les derniers vendredis de chaque mois à la Maison des Associations, 51 rue du Pradet à Saint-Gaudens, à 20 H. 30.

■ ANIMATIONS

Foire Bio Arbas (12 mai 2019)

Avec Eric Dufaure, Françoise Lombard et Florentin Hotta de 9h à 17h et de belles expos et du Soleil. Françoise Lombard Farille a fait signer la pétition sur les pollutions à plus de 150 personnes. Les affiches et outils de sensibilisations sur les Oiseaux, les Ours, les Hérissons, la présentation d'ail des ours et de muguet ainsi que les documentations ont été consultés.

Salau le 7 juillet 2019

Par décision du Tribunal administratif de Toulouse en date du 28 juin 2019, le permis exclusif de recherche de mine accordé le 21 Octobre 2016 à la société Variscan Mine SAS a été annulé mais depuis l'état a fait appel de cette décision. Nature Comminges sera représentée le 7 juillet à la journée militante avec son stand.

Fête de la Montagne de Saint-Béat

Les 14 et 15 septembre ont lieu respectivement le Forum des Associations de la ville de Saint-Gaudens et la Fête de la Montagne de Saint-Béat. Florentin est inscrit pour tenir le stand à la fête de la montagne.

Fête des plantations

Florentin Hotta a mis en place et animé à Labarthe Inard les 23 et 24 novembre un stand Nature Comminges à l'occasion de la fête des plantations. Il a répondu à diverses questions sur nos activités, a distribué des bulletins d'adhésion (une adhésion enregistrée) et des cartes postales pour les plus jeunes, a sensibilisé des participants à la protection de l'environnement et en particulier aux problèmes liés à la pollution par les matières plastiques.

Animations avec le collectif zéro-pesticides

La "semaine européenne pour la réduction des déchets", à laquelle participe Nature Comminges dans le cadre du collectif zéro-déchets, s'est tenue du 16 au 24 novembre 2019. Cette année, un travail a été mené sur les **DEEE** (Déchets d'Équipements Électriques et Electroni-

Sensibilisation

Retour sur quelques actions d'éducation à l'environnement menées en 2019.



Sorties avec des étudiants de l'Université Paul Sabathier, le dans le cadre de l'Observatoire des forêts



Sortie le 21 mai 2020

-ques), un sujet méconnu et particulièrement dramatique. Un film documentaire stupéfiant "**La tragédie électronique**" a été programmé au Régent le mardi 26 novembre et une exposition, au 1er étage, le complètera.. Dans ce même lieu, le vendredi 29 de 14 h à 18 h, un **atelier de réparation d'ordinateurs** proposé par la Maison de l'avenir (MJC). Enfin, en collaboration avec les Mairies de Labarthe - Rivière et de Valentine, un nettoyage de la décharge sauvage du secteur de Camon a été organisé le 23 novembre, de 9h30 à midi.

Soutien au projet TERRACOR.

Nature Comminges a apporté son soutien à la création d'une Maison d'activité, projet porté par l'association Terre de Choix : projet d'un Eco-lieu, une oasis pour la biodiversité : culture, nature, spectacle, maison d'hôtes, restaurant sur Montmaurin.

■ SORTIES NATURE

Le programme des activités et des sorties nature pour l'année 2019 a été réalisé par Williams Fondevilla, Philippe Falbet et Sandrine Lengellé : mis en ligne sur le site web !

Animations sur la biodiversité

Présentation/vente par Joël Duvernay d'une brochure "Grande faune de montagne".

Une brochure de 28 pages A4 combine photos et textes et présente 6 mammifères (cerf, chevreuil, isard, renard, chat forestier, chevreuil) et 27 oiseaux (rapaces, passereaux, grand tétras). Destinée au grand public comme aux scolaires, elle est disponible à la vente auprès de l'auteur.

Pour les écoles, un dossier de suggestions d'activités à faire en classe à partir de la brochure est fourni gratuitement en cas de commande en nombre (facture avec Siret disponible).



Guêpier
(Photographie de
Serge
Gousse)



Monique et Jean-Michel Pouyfourcat ont réalisé un livre sur la faune des Pyrénées, édité en 2019.

Une exposition photographique de Nature Comminges avec des textes de présentation, a été réalisée dans le cadre du Festival de Jazz en mai 2019.

Nature Comminges a réalisé une exposition sur la forêt installée du 4 au 29 novembre 2019 à la Maison de l'Arboretum de Cardeilhac. Williams, Joël et Jean-Michel ont exposé des photographies sur la grande faune de montagne, bien appréciée par les visiteurs.

Nous avons assisté ce printemps dernier à une suspension du temps, inimaginable il y a encore quelques semaines : économies au ralenti, avions cloués au sol, écoles, collèges et lycées fermés, nous avons été confiné(e)s, et cela pourrait reprendre.

Ce temps de confinement a affecté évidemment notre activité militante, Nature Comminges s'est organisée : la situation nous a obligé à interrompre nos activités (réunions mensuelles, sorties-nature...), même si nous utilisons les outils de l'informatique pour échanger ; nous avons fait le choix de vous transmettre en version électronique, plus rapidement que d'habitude, l'intégralité de notre proposition de bilan Moral et financier 2019 ; car il nous était impossible de savoir quand d'organiser une Assemblée Générale Ordinaire en bonne et due forme.

Au-delà, nous sommes convaincus que cette situation absolument inédite, propice à la lecture et à la réflexion vous interpelle, comme nous tous. Ce que des années de critiques des abus de notre société industrielle n'avaient pas réussi à imposer, l'épidémie l'a fait en un mois : nous découvrons que certains programmes, qui avaient été abandonnés, faute de financements publics, sont lancés quel qu'en soit le coût économique et que la restriction de certaines activités, répondant à des impératifs, a un impact positif sur notre environnement. Il s'agit là d'un précédent que les défenseurs de la transition écologique n'oublieront pas. Cette situation est sans doute l'occasion, à l'heure où l'État réfléchit à un plan de relance économique, de réfléchir à ce qui nous semble utile ou inutile, et de s'interroger à ce devraient être les priorités de demain. C'est pourquoi, nous vous invitons à réfléchir au questionnaire, sous forme de cahier de doléances, imaginé par le philosophe et sociologue, Bruno Latour, dans un récent article de presse paru dans la revue AOC (*« Imaginer les gestes-barrières contre le retour à la production d'avant-crise »*, 30/03/2020 : Source <https://aoc.media/>). Il ne s'agit ni d'une pétition ni d'un article à renvoyer ; chacun peut y réfléchir librement pour lui-même ; nous serions heureux toutefois de partager cette discussion avec vous.

2020. Les enseignements d'une crise...



**LE GOUVERNEMENT ANNONCE UN
DECONFINEMENT A L'HORIZON DU
11 Mai**

**DEFINITION DU MOT "HORIZON":
LIGNE IMAGINAIRE QUI RECULE
AU FUR ET A MESURE QUE L'ON
S'EN APPROCHE**

Vraies et fausses rumeurs

Sur le plan local ou régional, de nombreuses rumeurs circulent sur le COVID 19, qui incitent à démêler le vrai du faux, concernant les milieux naturels et la biodiversité.

-L'eau du robinet est potable. Les traitements de désinfection fonctionnent très bien sur le Covid 19, que cela soit l'ozone, les ultraviolets ou le dioxyde de chlore (Source : ARS Occitanie). Beaucoup de services de distribution de l'eau ont néanmoins rajouté du chlore dans l'eau du robinet, sur recommandation des ARS ;

--Par contre, tout n'est pas si simple concernant l'assainissement des eaux usées, car le temps de rémanence du virus dans les eaux usées est inconnu, principalement celles issues des hôpitaux ; c'est pourquoi l'Agence Nationale de Santé conseille que les boues issues des stations d'épuration soient hygiénisées avant d'être épandues dans les champs ; c'est l'occasion de faire attention à ce que l'on jette dans nos eaux usées, qui sont la copie conforme de nos usages bien sûr : antibiotiques, neuroleptiques, hormones, produits ménagers et...virus ; les agents qui travaillent

dans les stations d'épuration sont en première ligne et doivent être protégés ;

-La désinfection des espaces mobiliers urbains n'est pas justifiée : À l'instar de la Chine ou de quelques autres villes françaises, Toulouse et Montauban utilisent de l'eau de Javel pour soi-disant désinfecter les rues, ce qui a été dénoncé dans un communiqué des associations le 7 Avril dernier en raison de l'impact sur la santé et face à l'absence de preuves d'efficacité de ces méthodes. Le Haut conseil de la santé publique a d'ailleurs rappelé le 9 avril que l'usage massif de produits de désinfection en plein air pouvait conduire à des effets directs ou indirects nocifs pour l'environnement ou la santé ;

-La pollution des cours d'eau a perduré plus que jamais depuis le mois d'avril, par des épandages de produits chimiques le long des rives, des épandages de lisier, le déversement de produits dangereux (hydrocarbures, déchets etc), mettant en périle la biodiversité, la qualité de l'eau et des milieux et la santé. En effet, les agents de l'État en charge des contrôles de Police de l'eau sont limités dans leurs déplacements sur le terrain, et sans aucune veille

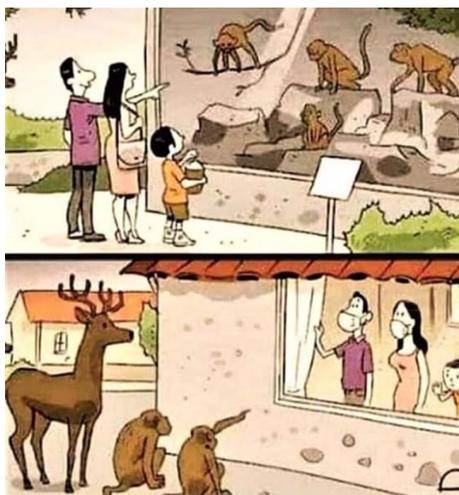
citoyenne possible (riverains, promeneurs, pêcheurs, kayakistes, naturalistes...) en raison du confinement, certains profitent de la situation pour se débarrasser de matières polluantes qui les encombrant. Les risques de pollution industrielle augmentent en raison des difficultés pour les entreprises spécialisées (organismes de prélèvement, laboratoires de prélèvement) de mener à bien les contrôles des ICPE à cause du manque de personnel ou de matériel, et de l'impossibilité pour l'État de faire quelques vérifications.

-Par contre la pollution de l'air a été en baisse en raison de la baisse de l'activité humaine, les concentrations moyennes hebdomadaires de dioxyde d'azote sont jusqu'à 60% plus faibles qu'en situation habituelle en bordure des axes routiers (Source: <https://www.atmo-occitanie.org/>).

Si la floraison des espèces a eu un bon mois d'avance cette année compte tenu des conditions climatiques ; par ailleurs, on observe bel et bien un retour de la faune

sauvage dans certains milieux (aquatiques, semi-urbains, montagnards...) qui sont beaucoup moins perturbés par l'activité humaine en cette période de confinement : canaux, forêts, proximités des agglomérations, abords de stations de ski, etc ; cela est dû en partie à l'interdiction de la fin de la saison de chasse (même si l'activité de piégeage n'a pas été interdite et le braconnage est toujours possi-

-ble, à la baisse temporaire de la circulation, des activités de tourisme, des compétitions sportives (annulation des trails, qui portaient atteinte à la faune en période de reproduction...) et de la fréquentation par l'Homme de ces milieux. Mais cette biodiversité s'est éloignée très probablement à la reprise de nos activités.



Votre soutien nous est précieux. Nous vous remercions par avance de nous soutenir et d'adhérer en ligne... rendez-vous <http://www.nature-comminges.asso.fr/index.php/adherer/>!

■ Imaginer les gestes-barrières contre le retour à la production d'avant-crise (par Bruno Latour, philosophe). Revue AOC Médias du 30/03/2020 (extraits)

« Si tout est arrêté, tout peut être remis en cause, infléchi, sélectionné, trié, interrompu pour de bon ou au contraire accéléré. L'inventaire annuel, c'est maintenant qu'il faut le faire. A la demande de bon sens : « Relançons le plus rapidement possible la production », il faut répondre par un cri : « Surtout pas ! ». La dernière des choses à faire serait de reprendre à l'identique tout ce que nous faisons avant.

Il y a peut-être quelque chose d'inconvenant à se projeter dans l'après-crise alors que le personnel de santé est, comme on dit, « sur le front », que des millions de gens perdent leur emploi et que beaucoup de familles endeuillées ne peuvent même pas enterrer leurs morts. Et pourtant, c'est bien maintenant qu'il faut se battre pour que la reprise économique, une fois la crise passée, ne ramène pas le même ancien régime climatique contre lequel nous essayions jusqu'ici, assez vainement, de lutter.

En effet, la crise sanitaire est enclenchée dans ce qui n'est pas une

crise – toujours passagère – mais une mutation écologique durable et irréversible. Si nous avons de bonne chance de « sortir » de la première, nous n'en avons aucune de « sortir » de la seconde. Les deux situations ne sont pas à la même échelle, mais il est très éclairant de les articuler l'une sur l'autre. En tout cas, ce serait dommage de ne pas se servir de la crise sanitaire pour découvrir d'autres moyens d'entrer dans la mutation écologique autrement qu'à l'aveugle.

La première leçon du coronavirus est aussi la plus stupéfiante : la preuve est faite, en effet, qu'il est possible, en quelques semaines, de suspendre partout dans le monde et au même moment, un système économique dont on nous disait jusqu'ici qu'il était impossible à ralentir ou à rediriger. À tous les arguments des écologistes sur l'infléchissement de nos modes de vie, on opposait toujours l'argument de la force irréversible du « train du progrès » que rien ne pouvait faire sortir de ses rails, « à cause », disait-on, « de la globalisation ». Or, c'est justement son caractère globalisé qui rend si fragile ce

fameux développement, susceptible au contraire de freiner puis de s'arrêter d'un coup.

En effet, il n'y a pas que les multinationales ou les accords commerciaux ou internet ou les *tour operators* pour globaliser la planète : chaque entité de cette même planète possède une façon bien à elle d'accrocher ensemble les autres éléments qui composent, à un moment donné, le collectif. Cela est vrai du CO₂ qui réchauffe l'atmosphère globale par sa diffusion dans l'air ; des oiseaux migrateurs qui transportent de nouvelles formes de grippe ; mais cela est vrai aussi, nous le réapprenons douloureusement, du coronavirus dont la capacité à relier « tous les humains » passe par le truchement apparemment inoffensif de nos divers crachotifs. (...).

■ FLORE REMARQUABLE DES VIEILLES FORÊTS

Nous vous présentons dans cette rubrique quelques plantes parmi les plus rares que nous avons inventoriées lors de sorties naturalistes menées dans le cadre de l'Observatoire des forêts des Pyrénées centrales. Leur localisation a été pointée et communiquée à l'ONF, dans le but d'assurer leur protection.



La **Goodyère rampante** (*Goodyera repens* (L.) R Br, 1813) est une plante rhizomateuse, à stolons, aux feuilles basales très reticulées en rosette lâche et inflorescence composée de fleurs blanches disposées en épi, cette orchidée remarquable qui s'épanouit en juillet est strictement montagnarde et reste caractéristique des bois sombres de conifères acidiphiles.

La **Listera feuilles en coeur** (*Neottia cordata* (L.) Rich, 1817). Souvent invisible parmi les mousses et la myrtille à cause de sa petite taille (Inf à 15 cm), cette orchidée a une tige unique droite légèrement colorée de rouge, avec des fleurs de couleur pourpre, en forme de coeur, qui s'épanouissent fin juin début juillet dans les vieilles sapinières. Cette espèce est protégée au niveau régional.



Le rarissime **Épipogon sans feuilles** (*Epipogon aphyllum*, Swartz), est une orchidée sans chlorophylle, à floraison capricieuse (car elle ne fleurit pas tous les ans). Cette espèce protégée au niveau national est inféodée aux vieilles forêts de sapins qui sont peu exploitées.



La **petite pyrole** (*Pyrola minor*, L, 1753) est une plante vivace glabre, qui mesure 20 cm ou plus, avec des feuilles en rosette. Ses fleurs sont blanches ou d'un blanc rosâtre et globuleuses. Sans statut particulier, cette plante reste malgré tout intéressante. Elle croît dans les sols humides, les sous-bois de feuillus, les forêts de conifères.

